

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

VOTE LE 1^{er} JUILLET 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la ville.

I/ Les résultats 2019 :

La commune a un résultat 2019 excédentaire de 68 217.80€ en investissement et de 617 418.99€ en fonctionnement. Le résultat de clôture s'élève à 2 619 056.43€ pour l'investissement et à 617 418.99€ pour le fonctionnement, ce qui laisse de belles perspectives d'investissement pour 2020.

II/ Budget 2020 :

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

En 2020, il est en légère hausse par rapport à l'année dernière. Son montant total s'élève à 6 814 095 € dont 2 645 220€ en fonctionnement et 4 085 422 € en investissement.

- FONCTIONNEMENT

Les recettes :

Les chapitres ne connaissent pas de grandes évolutions.

Les dépenses :

On note essentiellement une hausse des charges à caractère générale (+28%) suite aux diverses travaux de voirie qui sont prévus et du personnel (+12%) en raison de futures embauches pour le centre de loisirs.

Les autres chapitres ne connaissent pas de grandes évolutions.

- INVESTISSEMENT

Les recettes :

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en trois grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (capacité d'autofinancement) qui s'élève à 51 658€
- Les recettes propres (FCTVA 8.44%, excédent de fonctionnement 28.95%, taxe d'aménagement 25.70%)
- Le solde d'exécution d'investissement reporté de 2019 pour 2 619 056.43€ soit 64.11%.

Ces recettes permettront de poursuivre les opérations débutées en 2019 et non achevées et d'inscrire des crédits supplémentaires. Un gros projet de restructuration de l'école pourra ainsi être commencé.

Les dépenses :

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

- Alimentation électrique pour les divers projets de construction sur la commune : 85 500€
- Matériel pour la police pluri communale : 8 276€
- Divers travaux de voirie : 684 517€
- Construction d'un centre de loisirs : 1 771 562€
- Réhabilitation « maison du lavoir » : 570 890€
- Travaux bâtiment boulangerie : 5 000€
- Rénovation salle des associations : 60 600€
- Plateforme de jeux et agrès autour de l'espace de Vaise : 155 000€
- Rénovation mairie : 101 392€

Enfin, de nombreux autres investissements sont prévus, tels que l'entretien de l'école, , matériels pour le service technique...

III) Quelques ratios :

➤ Encours de la dette/population

2017	2018	2019
282€	174	170€

L'encours de la dette ne cesse de diminuer. En 2021, la commune aura remboursé tous les emprunts.

Au vu de la situation financière de la commune, les taux d'imposition pour 2020 n'augmenteront pas, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7.67%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.68%

Les charges de fonctionnement par habitant sont passées de 557 euros par habitant en 2014 à 631 euros par habitant en 2018, du fait des **services supplémentaires** apportés ainsi que de l'augmentation du coût de la vie en 6 ans. A noter que les communes avoisinantes tournent à plus de 800 euros par habitant.

La capacité d'autofinancement par habitant est maintenue, tandis que le fonds de roulement par habitant progresse.

Evolution des finances de Segny

